

Ces thèmes forts de notre identité professionnelle doivent être défendus. Nos seules responsabilités propres sont celles définies dans le décret (politique éducative, suivi des élèves et organisation de la vie scolaire).

Nous demandons à nouveau qu'une communication de ce texte de référence soit faite auprès des chefs d'établissements et des formateurs du PAF. Nous nous inquiétons, en ce début d'année, de l'absence totale de dialogue social. A de nombreuses reprises, des demandes ont été formulées par courriel (pour information sur des difficultés rencontrées par des collègues CPE ou AED au sein d'un établissement, pour demande de CR de CAPA, etc....). Toutes sont restées sans réponse.

Nous aimerions avoir des explications à ces absences de réponse et connaître les modalités de communication qui permettrait de renouer un échange.

En ce qui concerne l'avancement 2017, nous avons à nouveau constaté cette année, pour chaque échelon, des notations très déséquilibrées. C'est flagrant pour les néo-titulaires.

Cette situation les condamne à des promotions plus longues.

L'administration profitera t'elle des discussions sur l'évaluation pour débattre la décorrélation entre l'avancement et la notation ? L'objectif étant d'éviter que les mêmes dysfonctionnements ne soient constatés chaque année.

Nous tenons à remercier la cellule des actes collectifs de la DPE pour l'importance du travail fourni et la communication des documents.

Les élus SNES.